



Heures d'attente routier sans véhicule à disposition

Par **ferrol**, le **10/11/2008** à **14:16**

Bonjour,Voilà, je vous expose mon petit problème si problème il y a !Je fais du relais dans le transport routier !je donne le camion à un collègue lorsque j'arrive à mon relais et pendant une durée de 6 heures l'après midi j'ai une chambre payée par mon employeur pour patienter qu'un autre collègue me ramène un autre camion pour pouvoir rentrer chez moi !Pendant mon attente à l'hôtel je n'ai donc aucun véhicule à dispo puisque mon collègue est parti avec celui que j'ai monté !Mon employeur me paye pour ces heures d'attentes 4,77€ de l'heure soit 28,62€ pour mes 6 heures d'attente !en gros c'est comme si il me payé 3 heures pour revenir +/- à mon taux taux horaire !Ma question est : Doit il me payer mes 6 heures à 9,16€ mon taux horaire ou est il en droit de rien me donner et dans ce cas je dois m'estimer heureux de gagner ce qu'il me donne !?Je rappelle que pendant mes 6 heures d'attente à l'hôtel je n'ai aucun véhicule à disposition !Je fais parti de la convention des transports routier de marchandises !merci !

Par **Tisuisse**, le **10/11/2008** à **23:24**

La première chose à faire : se procurer les conventions collectives de branche et les lire, puis voir vos très puissants syndicats de routiers. Ces dernier sauront vous conseiller.

Par **ferrol**, le **10/11/2008** à **23:39**

Et vous non ?